

**Monsieur Jean-Nicolas
ROUSSEAU, Président du
Syndicat Mixte :**

“ L'action menée par le Syndicat Mixte pour soutenir le commerce et l'artisanat en milieu rural répond à notre volonté de diversifier les activités économiques et de maintenir l'emploi sur notre territoire. Cette opération nous permet de contribuer au développement des commerces dans nos communes et d'assurer le maintien des services de proximité pour nos habitants. Je tiens enfin à remercier les partenaires de l'OCM et particulièrement les membres du comité de pilotage qui accompagne cette action. ”

POUR DYNAMISER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

[Opération collective de modernisation du
commerce et de l'artisanat en milieu rural]

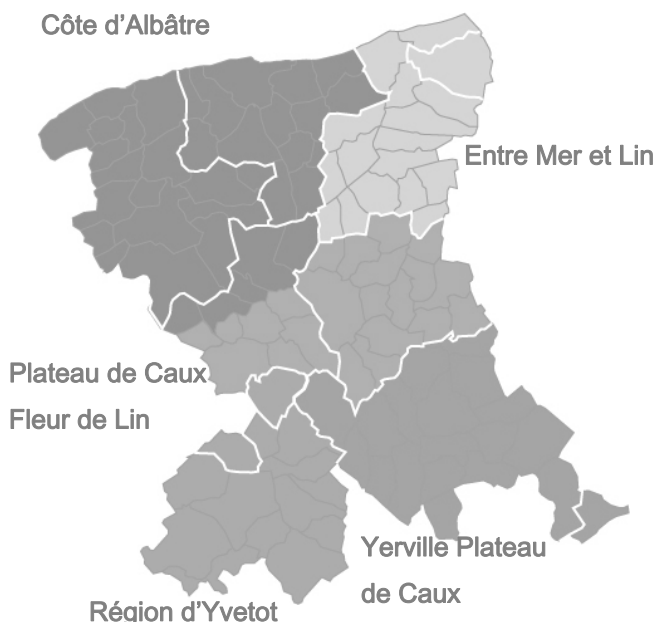
Le programme d'actions :

Afin de maintenir le tissu commercial et artisanal du Pays, deux types d'action en investissement sont proposés dans le cadre de cette OCM :

- 1. L'aide à la rénovation de magasins, camions-magasins et cafés restaurants**
- 2. L'aide à la modernisation des entreprises artisanales**

Les objectifs sont les suivants :

- Dynamiser le tissu commercial et artisanal et conforter les 3 000 emplois qu'il représente,
- Mettre en place les conditions du maintien et du développement du commerce indépendant face à la concurrence de la grande distribution,
- Sensibiliser à la transmission et à la reprise d'entreprises,
- Renforcer la compétitivité des entreprises artisanales,
- Maintenir une offre commerciale diversifiée, de proximité et de qualité pour la population du pays,
- Maintenir une répartition équilibrée des activités sur le Pays.



Questions à Monsieur LEDOUX, Boucher à Yerville :

Comment avez-vous entendu parler de cette opération ?

J'ai appris par le bouche à oreille que le Pays Plateau de Caux Maritime accordait des aides aux artisans et aux commerçants. J'ai ensuite rencontré le Maire qui m'a dit de prendre contact avec une Chambre consulaire. C'est Madame Catherine Capron, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, qui m'a alors aidé à monter le dossier de demande de subvention.

Ce fut pour vous une opportunité...

Je me suis installé à Yerville en avril 2005. Le précédent propriétaire n'avait pas fait de travaux depuis 20 ans. J'avais donc prévu de moderniser la vitrine réfrigérée pour être conforme aux nouvelles réglementations en matière d'hygiène, mais grâce à cette subvention, j'ai pu aussi changer le billot et ►

► refaire l'éclairage et le faux-plafond.

Quels bénéfices allez-vous tirer de ces investissements ?

Tout d'abord la mise aux normes en termes d'hygiène, mais aussi une meilleure présentation de la viande grâce à ce mobilier plus moderne et au nouvel éclairage.



2. L'aide à la modernisation des entreprises artisanales

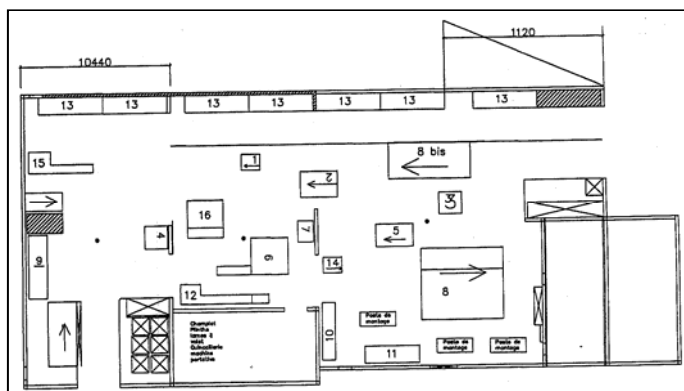
OBJET : Soutenir les projets de modernisation et de mises aux normes des entreprises artisanales : ateliers, aménagement et extension, acquisition de machines et matériels, etc...
Les modalités de l'aide et les critères Fisac sont les mêmes que pour l'action n°1.

Projet de Monsieur LATEURTRE, Menuisier Charpentier à Paluel :

M. LATEURTRE a succédé à son père à la tête de cette entreprise de menuiserie en octobre 1987. Installé dans les locaux de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, il engage actuellement des travaux d'agrandissement de ses ateliers afin de répondre au développement de l'activité.

Les investissements prévus et financés dans le cadre de l'OCM Commerce et Artisanat (ponceuse large bande et tenonneuse) ont pour objectif de développer de nouveaux marchés ►

PROJET D'AGRANDISSEMENT LATEURTRE



► (escaliers sur-mesure et maison à ossature bois) et d'améliorer la production. Ces objectifs vont de pair avec le projet d'agrandissement de l'atelier.

Signature de la convention le 15 décembre 2006 à Fontaine-le-Dun



La convention de cette Opération est signée entre l'Etat, le Pays, le Département de la Seine-Maritime, la Chambre de Commerce d'Industrie de Rouen, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime, Seine Maritime Expansion.

Budget de l'OCM Commerce & Artisanat

Fond Européen de Développement Régional :	40 000 €
Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce :	180 000 €
Département de la Seine-Maritime :	100 000 €
Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime :	80 000 €
Total de l'opération :	400 000 €

CONTACTS :

Vous êtes artisans, commerçants
Vous avez un projet d'investissement
Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette aide,
contactez :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen :
Samuel NEUFVILLE, Tél : 02 35 14 38 23

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime :
Catherine CAPRON, Tél : 02 32 18 23 35



Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime - 51 rue Pierre Lamotte 76560 Doudeville

Tel : 02 32 70 83 83 / Fax : 02 32 70 30 22 / www.plateaudecauxmaritime.fr